



DDIA3

Troisième Décennie du développement
industriel de l'Afrique 2016-2025

**Feuille de route pour la troisième Décennie
du développement industriel de l'Afrique
(2016-2025)**



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes		ii
Remerciements		iii
Avertissement		iv
Avant-propos du Directeur général		v
Chapitre I. Mandat, ambition et justification	1–15	1
I. Mandat	2–6	1
II. Ambition	7–8	3
III. Justification	9–15	4
Chapitre II. Piliers, programmes et projets	16–32	9
I. Détermination des piliers, programmes et projets pour la DDIA III.	16–17	9
II. Piliers proposés et programmes et projets constitutifs possibles	18–31	9
III. Calendriers d'exécution des projets.	32	14
Chapitre III. Coopération avec les parties prenantes	33–46	15
I. Modalités de mise en œuvre du Programme-cadre de la DDIA III.	35–40	15
II. Mécanismes institutionnels de consultation des parties prenantes	41–44	17
III. Grandes étapes de la mise en œuvre des activités de la DDIA III.	45–46	19
Chapitre IV. Mobilisation et déploiement des ressources	47–60	21
I. Questions clefs concernant l'architecture de la stratégie de mobilisation et de déploiement des ressources	49–59	21
II. Responsabilité de la mobilisation et du déploiement des ressources	60	24
Chapitre V. Cadre de suivi, d'évaluation et de présentation de rapports	61–67	25
I. Modalités de suivi et d'évaluation.	62–64	25
II. Responsabilité du suivi, de l'évaluation et de la présentation de rapports	65–67	26
Chapitre VI. La voie à suivre	68–72	28
Références choisies		29

Abréviations et acronymes

BAfD	Banque africaine de développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DDIA	Décennie du développement industriel de l'Afrique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OIT	Organisation internationale du Travail
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
VAM	Valeur ajoutée manufacturière

Remerciements

L'ONUDI tient à exprimer sa profonde gratitude à tous ses partenaires pour leur formidable soutien dans l'élaboration et la production du Programme-cadre et de la Feuille de route pour la DDIA III, notamment le Département du commerce et de l'industrie de la Commission de l'Union africaine, les organismes des Nations unies et les institutions régionales africaines.



DDIA3

Troisième Décennie du développement
industriel de l'Afrique 2016-2025

Avertissement

Les appellations employées, les descriptions et les classifications des pays et des régions et la présentation des données dans le présent rapport n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, au tracé de leurs frontières ou limites, à leur système économique ou à leur degré de développement. Les qualificatifs tels que « développé », « industrialisé » et « en développement » ne sont employés qu'à des fins de commodité statistique et n'expriment pas nécessairement un jugement. Toute indication ou référence relative à un pays, une institution ou une autre entité juridique ne constitue pas une approbation.



DDIA3

Troisième Décennie du développement
industriel de l'Afrique 2016-2025

Avant-propos du Directeur général

Le 25 juillet 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté sa résolution 70/293, dans laquelle elle a proclamé la période 2016-2025 troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III). L'objectif de développement du Programme-cadre et de la Feuille de route (ci-après la « Feuille de route ») pour la DDIA III est de guider l'action du continent et de ses partenaires de développement vers un développement industriel inclusif et durable.

L'ambition définie dans la Feuille de route est *de placer l'Afrique une fois pour toutes sur la voie d'un développement industriel inclusif et durable*. La réalisation de cette ambition exige la transformation des pays africains pour en faire des sites de production industrielle compétitifs, en mettant en place un cadre constitué par l'ensemble des conditions nécessaires à la transformation industrielle. Il s'agit notamment des éléments clefs des capacités productives industrielles, tels que l'infrastructure, la technologie (grâce à l'innovation et au transfert de technologies), le financement de l'industrie, l'entrepreneuriat industriel, les connaissances et les compétences industrielles et les institutions des secteurs public et privé qui régissent et promeuvent le développement industriel. En conséquence, les diverses interventions de développement qui sont inscrites dans la Feuille de route visent à tirer parti de larges partenariats dynamiques pour améliorer ces conditions et entreprendre des projets d'investissements industriels sur le continent.

L'architecture de la Feuille de route pour la DDIA III s'appuie sur l'expérience acquise durant les deux premières décennies du développement industriel (1980-1990 et 1993-2002). Les deux premières Décennies du développement industriel de l'Afrique, DDIA I et DDIA II, ont visé à promouvoir les moteurs internes de la croissance en s'appuyant sur les richesses et les ressources naturelles de l'Afrique, pour permettre au continent d'avancer sur la voie de l'autonomie et de l'autosuffisance par une industrialisation inclusive et durable dans un contexte d'appui concerté apporté par la communauté internationale. Les diverses interventions de développement qui figurent dans la Feuille de route correspondent aux différentes conditions nécessaires pour un développement industriel inclusif et durable dans les pays africains.

La Feuille de route porte sur quatre points qui sont essentiels pour le succès de la DDIA III. Le premier est la prise en main et la direction des opérations par le gouvernement, dont le succès dépendra d'une ambition, d'un engagement et d'une détermination clairs de la part des gouvernements africains. Le deuxième est le renforcement d'un environnement favorable aux entreprises, dans lequel la Feuille de route contribue à la mise en place ou au renforcement d'un cadre pour l'industrialisation. Il s'agit notamment de disposer de politiques, d'infrastructures, de connaissances et de compétences, de financements, de technologies et d'institutions du marché qui soient appropriés. Le troisième est un ciblage sectoriel qui permet à la Feuille de route d'accorder la priorité aux secteurs qui ont un fort potentiel de croissance à même de contribuer de manière significative à la réduction de la pauvreté. Le quatrième est la mise en place de solides partenariats

aux fins de la mobilisation de ressources financières et non financières aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral, et le déploiement prudent de ces ressources.

La Feuille de route n'est pas une initiative isolée et elle s'aligne pleinement sur d'autres plans de développement clefs. Il s'agit notamment du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier de l'objectif de développement durable n° 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation); de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : l'Afrique que nous voulons (couvrant la période 2015-2063) ; du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement ; et d'autres initiatives multilatérales et bilatérales.

En ce qui concerne les interventions concrètes de développement, la Feuille de route repose sur six piliers interdépendants.

Le **pilier 1** est axé sur la concertation et les forums mondiaux. Il vise à accroître la visibilité de la DDIA III, en créant de nouveaux partenariats et en favorisant le dialogue et la coordination stratégiques entre les parties prenantes.

Le **pilier 2** est axé sur le renforcement de l'appui stratégique à l'élaboration et à la gestion d'instruments de politique industrielle. À cet égard, l'ONUDI est prête à collaborer avec d'autres parties prenantes pour fournir l'appui technique, notamment dans les domaines de l'élaboration et de la gestion des systèmes de données industrielles.

Le **pilier 3** a trait à la coopération technique. Au titre de ce troisième pilier, l'ONUDI est prête à mettre en œuvre concrètement la DDIA III en élaborant et en réalisant des programmes et des projets pluridisciplinaires qui cadrent avec les domaines visés dans la résolution. Il s'agit notamment des domaines suivants : la création de parcs industriels et de zones économiques spéciales ; la sécurité énergétique et l'accès à l'énergie ; le renforcement des capacités commerciales ; le développement des chaînes de valeur agricoles ; le transfert de technologie ; la promotion de l'investissement ; l'innovation ; l'entrepreneuriat et le développement du secteur privé, l'autonomisation des femmes et des jeunes étant traitée comme une question transversale.

Le **pilier 4** est axé sur l'intensification de la coopération avec la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales africaines. Les activités seront conçues de façon à apporter un appui à ces institutions dans le cadre de la DDIA III.

Le **pilier 5** a trait aux partenariats et à la mobilisation de ressources. Il est essentiel de mobiliser des ressources financières et non financières pour assurer le succès de la DDIA III. Les initiatives multipartites sont de la plus haute importance. Il est essentiel que les flux de l'aide publique au développement et les

investissements contribuent à la mise en œuvre de la politique industrielle définie par le pays pour être efficaces et avoir des retombées massives en matière de développement.

Le **pilier 6** est axé sur la communication et la mobilisation et il vise à promouvoir et faire connaître la mise en œuvre du cadre de la DDIA III. Des modes appropriés de communication et de mobilisation seront mis au point au titre de ce pilier, y compris un programme des défenseurs de la DDIA III pour aider à informer sur ses messages clés.

En s'appuyant sur ces six piliers, la Feuille de route trace la voie que les pays africains peuvent suivre pour surmonter les obstacles à la transformation industrielle ; cela leur permettra, de manière systématique et durable, d'assumer le statut d'acteurs clés dans l'économie industrielle mondiale. Chaque pilier est divisé en plusieurs programmes, qui comprennent chacun plusieurs projets.

La Feuille de route porte également sur les questions clés liées aux mécanismes de coordination et de consultation des parties prenantes ; la mobilisation et le déploiement des ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités de la Décennie ; le cadre de suivi, d'évaluation et de présentation de rapports ; et la voie à suivre.

Le Directeur général de l'ONUDI, M. LI Yong

CHAPITRE PREMIER

Mandat, ambition et justification

1. La Feuille de route pour la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025) (DDIA III) est un vaste plan de modernisation de l'industrie, qui est destiné à guider la mise en œuvre des activités de la troisième Décennie de l'initiative. Ses six piliers, liés les uns aux autres, ainsi que les programmes et projets qui les composent, définissent les interventions de développement stratégique nécessaires pour appuyer les efforts déployés par l'Afrique pour accélérer la réalisation de la transformation structurelle axée sur l'industrie durant la décennie 2016-2025. Les piliers, les programmes et les projets se complètent et supposent une pleine utilisation des compétences des différents partenaires de développement qui prennent part au processus. La Feuille de route met également en relief les principales questions liées aux mécanismes de coordination et de consultation des parties prenantes, la mobilisation et le déploiement des ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités de la Décennie et un cadre de suivi, d'évaluation et de présentation de rapports. Le descriptif se termine par des propositions concernant la voie à suivre. Cinq annexes font partie intégrante de la Feuille de route.

I. Mandat

2. Le mandat de la Feuille de route découle de la résolution 70/293 de l'Assemblée générale, adoptée à l'unanimité le 25 juillet 2016, par laquelle l'Assemblée a proclamé la DDIA III. Dans sa résolution, l'Assemblée a notamment :

a) Encouragé la communauté internationale à agir et à utiliser l'industrialisation pour atteindre les cibles énoncées dans les objectifs de développement durable. La proclamation de la DDIA III s'inscrit dans la tradition des efforts de coordination faits au niveau international pour promouvoir un développement industriel durable sur l'ensemble du continent ;

b) Demandé expressément à l'ONUDI d'élaborer et de mettre en place un programme pour la DDIA III et d'en diriger la mise en œuvre. Elle a également invité l'ONUDI à favoriser les partenariats avec d'autres entités des Nations Unies pour mettre en place des initiatives communes en faveur de l'industrialisation. Ces initiatives peuvent inclure le transfert de technologie, la diversification de la production, le développement de chaînes de valeur agricole, le renforcement des capacités commerciales, la mise en valeur des énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie, la politique industrielle, la création de zones économiques spéciales et de parcs industriels, la lutte contre les changements climatiques et la mise en valeur des ressources humaines ;

c) Demandé le renforcement et l'amélioration de l'efficacité des partenariats public-privé avec diverses parties prenantes, ainsi que le renforcement de la coopération internationale, notamment la

coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour accélérer l'industrialisation de l'Afrique par l'application de sa résolution 70/293.

3. L'architecture de la Feuille de route pour la DDIA III s'inspire de l'expérience acquise au cours de la première Décennie du développement industriel de l'Afrique (1980-1990) (DDIA I) et de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1993-2002) (DDIA II). La DDIA I et la DDIA II ont visé à promouvoir les moteurs internes de la croissance, en s'appuyant sur les richesses et les ressources naturelles de l'Afrique pour donner au continent les moyens de progresser sur la voie de l'autonomie et de l'autosuffisance au moyen d'une industrialisation inclusive et durable. La DDIA I a donné une forme concrète aux objectifs du Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique (1980-2000), adopté en 1980. Les filières industrielles prioritaires étaient celles du traitement des produits alimentaires, du textile, de la foresterie, des matériaux de construction et du bâtiment, de la métallurgie, du génie chimique et des petites industries. Le programme de la DDIA II a été axé sur le relèvement des industries existantes et l'expansion de certaines filières : cuir et produits en cuir, textile, métallurgie, chimie, ingénierie, construction, agriculture et production alimentaire, promotion des petites et moyennes industries et fourniture d'infrastructures physiques et institutionnelles. Elle a porté sur les programmes de consolidation, l'expansion industrielle, la promotion du secteur des petites et moyennes entreprises, le développement de l'entrepreneuriat et les services d'appui.

4. La DDIA III offre une occasion supplémentaire de faire face aux problèmes qui subsistent et de s'engager sur une nouvelle voie qui conduit à l'industrialisation dans un nouvel environnement économique mondial. Elle vise à canaliser les efforts internationaux vers des programmes et des projets qui donneront aux pays africains la capacité de parvenir progressivement à l'autonomie et à l'autosuffisance au moyen d'un développement industriel inclusif.

5. La Décennie n'est pas une initiative isolée. Plusieurs cadres multilatéraux et bilatéraux ont inspiré la conception de la Feuille de route pour la DDIA III en vue de garantir une croissance socioéconomique et un développement qui soient transformateurs, inclusifs et durables. Les cadres multilatéraux comprennent le programme de l'ONUDI pour un développement industriel inclusif et durable et la stratégie opérationnelle pour les pays les moins avancés qui lui est associée ; le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 ; le Plan d'action de l'Union africaine pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et l'Agenda 2063 de l'Union africaine ; les initiatives du G20 en faveur de l'industrialisation en Afrique et dans les pays les moins avancés ; le Cycle de négociations de Doha pour le développement (le Programme de Doha pour le développement) ; et l'initiative Aide pour le commerce.

6. Les principaux cadres bilatéraux comprennent le partenariat Afrique-Union européenne dans le cadre d'accords de partenariat économique ; le Sommet du Forum Inde-Afrique ; le Forum sur la coopération

sino-africaine ; la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique ; la coopération Fédération de Russie-Afrique ; la coopération entre les États-Unis d'Amérique et l'Afrique au titre d'accords-cadres sur le commerce et l'investissement ; la coopération entre l'Afrique et la Ligue des États arabes ; la coopération entre l'Afrique et la République de Corée ; la coopération entre l'Afrique et la Turquie ; et le « Plan Marshall pour l'Afrique » de l'Allemagne. Parmi les autres cadres clefs figurent le Système généralisé de préférences convenu sous l'égide de la CNUCED et l'Initiative « tout sauf les armes » de l'Union européenne ; les préférences commerciales unilatérales de l'Union européenne pour les pays les moins avancés ; la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique (*African Growth and Opportunity Act*) des États-Unis ; les cadres d'industrialisation des communautés économiques régionales africaines ; l'Accord de libre-échange tripartite ; et la Zone de libre-échange continentale africaine.

II. Ambition

7. L'ambition définie dans la Feuille de route pour la DDIA III est de *placer l'Afrique une fois pour toutes sur la voie d'un développement industriel inclusif et durable*. Cela ne sera possible qu'en encourageant une transformation économique durable en Afrique dans le cadre d'une action de grande envergure dirigée par les pays et qui tire parti des ressources financières et non financières, promeuve l'intégration régionale et mobilise la coopération entre les partenaires de développement de l'Afrique.

8. Pour que cette ambition devienne réalité, toutes les cibles énoncées dans l'objectif de développement durable n° 9, ainsi que les autres objectifs de développement durable connexes, doivent être atteints, à savoir :

- a) Promouvoir un développement industriel durable qui profite à tous et atteindre la cible consistant à multiplier par deux la contribution de l'industrie au produit intérieur brut dans les pays les moins avancés ;
- b) Mettre en place des capacités productives pour convertir des atouts particuliers en compétitivité industrielle ;
- c) Promouvoir des mesures qui favorisent l'exportation de produits à valeur ajoutée grâce à la transformation des matières premières en produits ;
- d) Renforcer les relations commerciales et la pénétration du marché afin d'élargir le marché pour les produits ;
- e) Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés ;
- f) Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens ;

- g) Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement ;
- h) Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation, en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises ;
- i) Favoriser les partenariats public-privé en faveur du développement industriel.

III. Justification

A. Industrialisation et croissance et développement économiques inclusifs

9. L'industrialisation est essentielle pour la croissance et le développement économiques. Les statistiques indiquent clairement que l'écart de prospérité reflète l'écart d'industrialisation. La valeur ajoutée manufacturière (VAM) moyenne par habitant dans les pays industrialisés est 10 fois plus élevée que celle des pays en développement et 90 fois plus élevée que celle des pays les moins avancés, dont la plupart se trouvent en Afrique. Lorsque la VAM par habitant augmente de 1 % par an, le taux de pauvreté diminue de près de 2 %. Avec une augmentation de la VAM par habitant de 1 %, le nombre des décès liés aux conflits armés chute de 4,5 % (voir ONUDI 2014).

10. Toutes les grandes régions du monde ont enregistré et continuent de connaître des succès dans leurs efforts d'industrialisation. D'un autre côté, après plusieurs décennies et plusieurs initiatives, les résultats obtenus sont encore loin d'avoir répondu aux aspirations des pays africains en matière d'industrialisation, telles qu'elles avaient été énoncées dans la DDIA I et la DDIA II :

a) L'Afrique demeure la région la moins industrialisée du monde, le continent tout entier ne comptant à l'heure actuelle qu'un seul pays – l'Afrique du Sud – classé dans la catégorie des pays industrialisés. Dans ce contexte, les bons résultats économiques et industriels, notamment en matière de croissance, enregistrés ces dernières années par certains pays africains s'expliquent principalement par une forte hausse des prix des produits de base ;

b) De nombreux pays africains ne se sont manifestement pas engagés sur la voie de l'industrialisation ;

c) Les conditions de la transformation industrielle de l'Afrique (voir par. 12 à 14 ci-dessous) ne sont pas encore suffisamment mises en place pour déclencher les processus ayant les incidences requises en matière de développement.

11. La réalisation d'une croissance économique rapide, compétitive et durable en Afrique nécessite un changement fondamental dans la structure de l'économie des pays africains. L'industrie – en particulier le

secteur manufacturier – devra représenter une part beaucoup plus grande dans les investissements, la production et les échanges des pays. Pour que cela se produise, il est indispensable que tous les pays africains, individuellement et globalement, s’engagent pleinement à mettre en œuvre un programme de transformation industrielle qui témoigne du rôle crucial que l’industrie joue dans le développement du continent. L’industrialisation doit se voir accorder la plus haute priorité dans le programme de développement socioéconomique.

12. Historiquement, l’existence d’un certain nombre de facteurs favorisant l’industrialisation a permis à celle-ci d’être florissante. En dépit des différences qui existent d’un pays à l’autre, certaines conditions préalables doivent être remplies pour que l’Afrique puisse parvenir à un mode de production industrielle. Une industrialisation compétitive exige des initiatives audacieuses de la part des industriels qui ont accès aux capitaux financiers, qu’ils proviennent des secteurs privé et public nationaux ou de sources extérieures. En outre, les investissements étrangers directs sont un puissant catalyseur de l’industrialisation. De même, l’industrialisation nécessite l’accès aux ressources naturelles qui fournissent des matières premières pour la production industrielle, qu’elles soient disponibles localement ou par le biais du commerce international.

13. D’autres conditions préalables sont notamment l’existence d’une main-d’œuvre qualifiée ayant les connaissances scientifiques voulues, qui occupe une place centrale dans les activités de production industrielle ; la modernisation systématique de l’infrastructure physique ; l’amélioration continue des capacités technologiques appropriées, résultant à la fois de la recherche-développement et d’innovations extérieures à celle-ci, auxquelles participent des particuliers, des universités et d’autres établissements de recherche. Tout aussi cruciale est la présence d’organismes de promotion du développement industriel qui relèvent à la fois du secteur privé et du secteur public, car ils sont au cœur des capacités organisationnelles nécessaires à l’industrialisation.

14. Dans l’ensemble de l’Afrique, les femmes, les jeunes et les communautés rurales constituent l’épine dorsale de la production. En outre, les pauvres des zones urbaines possèdent un grand potentiel, dont il faudrait tirer parti pour l’industrialisation inclusive. Il est légitime de renforcer la participation de ces groupes – les femmes et les filles, les jeunes, les communautés rurales et les populations urbaines pauvres – au développement industriel, non seulement parce que cela contribue à leur inclusion et au respect de leurs droits fondamentaux, notamment économiques, mais aussi parce que cela contribue à accélérer la croissance économique, à favoriser le développement durable et à stimuler la prospérité. Des mesures énergiques visant à soutenir les entreprises industrielles qui sont détenues ou gérées par des femmes, des jeunes, des ruraux et des citoyens pauvres ou qui les emploient sont une condition nécessaire pour assurer la compétitivité, le caractère inclusif et la pérennité de la transformation industrielle.

B. Situation de l'industrialisation en Afrique

15. La situation du développement économique et de l'industrialisation de l'Afrique explique la proclamation de la DDIA III :

a) Il ne fait aucun doute que l'Afrique a un énorme potentiel en matière d'industrialisation en raison de l'abondance de ses ressources naturelles, ainsi que des perspectives de développement des chaînes de valeur intra-africaines et de leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Plus précisément :

i) L'Afrique abrite 12 % des réserves mondiales de pétrole, 40 % des gisements d'or et de 80 à 90 % du chrome et du platine [voir Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, Union africaine et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (2015)]. Le continent abrite environ 60 % des terres arables non cultivées dans le monde, ce qui lui confère un potentiel extraordinaire en matière de développement agricole [voir les rapports de McKinsey & Company (2010 et 2016)] ;

ii) Ses ressources naturelles abondantes permettent le développement de chaînes de valeur intra-africaines intégrées et peuvent contribuer à faciliter son intégration dans les chaînes de valeur mondiales ;

iii) Il y a de grandes chances pour que l'Afrique participe aux chaînes de valeur mondiales. Dans des conditions favorables, les pays africains peuvent s'intégrer dans le secteur manufacturier et d'autres secteurs de production industrielle, ainsi que dans les chaînes de valeur des services industriels. L'Afrique a beaucoup à gagner de la coopération Sud-Sud, de la coopération Nord-Sud et de la coopération triangulaire, grâce à l'accroissement des flux d'investissement étranger direct vers le continent ;

b) En dépit de son potentiel, le développement économique et l'industrialisation de l'Afrique n'ont donné que des résultats mitigés et largement insatisfaisants :

i) Depuis 2000, les tendances de la croissance enregistrées sur le continent sont impressionnantes. Seize pays africains figuraient parmi les 30 pays ayant les taux de croissance les plus élevés au monde. En 2016, les 10 pays ayant l'économie la plus dynamique ont enregistré un taux de croissance du produit intérieur brut supérieur à 5 %. Ces résultats remarquables – dus principalement à des facteurs tels que le maintien prolongé de l'aide au développement et des prix élevés des produits de base – ne sont pas dus à la transformation économique [voir Fonds monétaire international (2016)] ;

ii) La part de l'Afrique dans la production manufacturière mondiale diminue depuis le milieu des années 1970. La part de la valeur ajoutée manufacturière dans les exportations, qui était environ de 17 % en 1975, était tombée à environ 10 % en 2013. Une analyse des tendances de la production industrielle effectuée récemment par l'ONUDI indique que la VMA en Afrique a progressé à un taux supérieur à la moyenne mondiale, mais que le volume global de la production de produits manufacturés reste faible,

tandis que le volume des exportations de produits manufacturés en provenance de plusieurs pays a en fait diminué. De même, la part des produits manufacturés dans les exportations totales est encore relativement faible [voir ONUDI, *Rapport sur le développement industriel 2016 (2015)*] ;

iii) C'est dans les pays d'Afrique subsaharienne que la base manufacturière a le moins changé, du point de vue de la complexité technologique des produits, au cours de la période 2002-2011. Il y avait alors une forte concentration dans la production de biens issus de l'exploitation de ressources naturelles (représentant 40,6 % de la valeur des biens manufacturés), et la production de biens manufacturés à intensité technologique moyenne et haute a légèrement augmenté, représentant respectivement 34,1 % et 26,1 % de la valeur des biens manufacturés. Les secteurs fondés sur les ressources naturelles ont enregistré un moindre accroissement de leur productivité et étaient mal reliés au reste de l'économie (voir ONUDI, *Rapport sur le développement industriel 2013*) ;

iv) Actuellement, 600 millions d'Africains n'ont pas accès à l'électricité, et ils pourraient être 700 millions d'ici à 2030. Cette situation freine la croissance économique, car les entreprises, en particulier les entreprises manufacturières, sont tributaires de la sécurité des approvisionnements en ressources énergétiques. Le manque de sécurité énergétique a de même des effets préjudiciables sur la santé et l'éducation. Les femmes et les filles, les populations rurales et les citoyens pauvres sont particulièrement vulnérables aux conséquences de la pauvreté énergétique. Le problème que pose l'approvisionnement des ménages ruraux en énergie est exacerbé par des facteurs tels que la prédominance des habitats dispersés dans de nombreuses zones rurales d'Afrique et le coût élevé des infrastructures d'électrification ;

v) Le rythme de développement des capacités entrepreneuriales nationales reste lent. De nombreux gouvernements ont élaboré des mesures incitatives pour apporter un appui au développement du secteur privé, mais des facteurs tels que les taxes et les taux d'intérêt élevés, le manque d'investissements et la prévalence des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce, entre autres, continuent d'entraver les efforts de développement industriel, ce qui touche le plus durement les entreprises dont les propriétaires appartiennent à des groupes marginaux : les femmes et les filles, les jeunes, les ruraux et les citoyens pauvres ;

c) Incontestablement, il y a une divergence entre le potentiel de l'Afrique et les résultats qui y sont obtenus. La lenteur de l'industrialisation a fait que de nombreux pays ont des structures qui n'ont pas évolué et que le continent demeure la région la moins industrialisée du monde. L'intégration économique régionale n'est pas encore assez profonde en raison des obstacles importants à l'intégration des marchés de biens, de services et de capitaux (investissements) du continent. En outre, l'intégration actuelle de l'Afrique dans l'économie mondiale n'est guère avantageuse : le continent approvisionne le monde en matières premières agricoles et minérales, tandis qu'il dépend des importations en provenance du reste du monde pour les

produits manufacturés et les produits de consommation et d'investissement. Tout aussi inquiétante est l'ampleur du chômage, qui pose un énorme problème, puisqu'on estime qu'au moins 70 % de la population en âge de travailler ne bénéficie pas de la sécurité de l'emploi ou n'a pas le moindre emploi.



DDIA3

Troisième Décennie du développement
industriel de l'Afrique 2016-2025

CHAPITRE DEUX

Piliers, programmes et projets

I. Détermination des piliers, programmes et projets pour la DDIA III

16. Les piliers, les programmes et les projets proposés dans la Feuille de route pour la DDIA III répondent aux objectifs définis par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/293. Ils tiennent compte notamment de la nécessité de poursuivre la coordination internationale, qui a toujours permis de promouvoir un développement industriel durable sur l'ensemble du continent, afin d'aboutir à un développement digne de ce nom. Ils tiennent compte également du fait que l'industrialisation durable est un élément clef pour accroître la diversification économique et la création d'emplois sur le continent africain, et, partant, réduire la pauvreté et contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Feuille de route s'appuie sur la volonté de la communauté internationale de forger des partenariats plus solides avec les parties prenantes africaines pour contribuer au développement industriel, et d'utiliser l'industrialisation pour atteindre les cibles énoncées dans les objectifs de développement durable.

17. Les piliers, programmes et projets proposés traduisent l'importance des liens qui unissent les différentes institutions participant aux activités de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique. Dans ce contexte, la Feuille de route vise à mettre en place des initiatives communes en faveur de l'industrialisation de l'Afrique dans les domaines prioritaires identifiés par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/293 – le transfert de technologie selon des modalités arrêtées d'un commun accord, l'accès aux technologies de l'information et des communications, la diversification de la production, le développement de chaînes de valorisation agricoles, le commerce, le renforcement des capacités, la mise en valeur des énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie, la politique industrielle, la création de zones économiques spéciales et de parcs industriels, la lutte contre les changements climatiques et la mise en valeur des ressources humaines –, tout en renforçant les partenariats public-privé avec diverses parties prenantes, provenant notamment du secteur public, du secteur privé, des organisations de la société civile et des milieux universitaires (voir par. 2 c) et 8 i) ci-dessus).

II. Piliers proposés et programmes et projets constitutifs possibles

18. Six piliers clefs interdépendants ont été choisis en fonction de leur aptitude à contribuer à l'industrialisation de l'Afrique, telle que prévue dans la résolution 70/293. Ces piliers, qui tiennent également compte de l'état d'avancement de l'industrialisation en Afrique, sont les suivants : les forums mondiaux ; l'appui stratégique à l'élaboration et à la gestion d'instruments de politique industrielle ; la coopération technique ; la coopération avec l'Union africaine, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

(NEPAD) et les communautés économiques régionales africaines ; les partenariats et la mobilisation de ressources ; et la communication et la mobilisation. Chaque pilier est divisé en programmes et subdivisé en projets.

Pilier 1. Forums mondiaux

19. Le pilier 1 (Forums mondiaux) comprend des manifestations de haut niveau et des activités organisées par l'ONUDI en collaboration avec d'autres parties prenantes tout au long de la DDIA III. L'ONUDI fera en sorte que la Décennie soit inscrite à l'ordre du jour de certaines réunions d'organisations intergouvernementales – l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les communautés économiques régionales africaines – et s'emploiera à organiser des manifestations en marge des conférences ministérielles de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres grandes conférences.

20. Les forums mondiaux offrent une occasion d'appeler l'attention sur la Décennie du développement industriel et de faire le point sur la mise en œuvre de ses activités. Ils permettent d'établir de nouveaux partenariats et de dégager des synergies de la coopération avec d'autres partenaires et parties prenantes de premier plan. Ils permettent également de faire régulièrement le point sur le déroulement de la DDIA III, ce qui favorise la coopération dans la mise en œuvre des projets.

21. Les cinq programmes qui constituent le pilier 1 offrent des espaces de dialogue consacrés à la DDIA III :

- Programme 1.1 Réunions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social consacrées à la DDIA III
- Programme 1.2 Conférences et manifestations de l'Union africaine consacrées à la DDIA III
- Programme 1.3 Instances mondiales de l'ONUDI consacrées à la DDIA III
- Programme 1.4 Réunions du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement consacrées à la DDIA III
- Programme 1.5 Autres espaces de dialogue consacrés à la DDIA III

Pilier 2 Appui stratégique à l'élaboration et à la gestion d'instruments de politique industrielle

22. Les programmes et projets menés au titre de ce pilier contribueront au renforcement de la gouvernance, de la recherche et des statistiques à l'appui de l'industrialisation ; ils offriront également des conseils pratiques et aideront à constituer le capital humain institutionnel dans les États Membres, la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales africaines. Les principaux projets portent sur le

renforcement de la collecte de données industrielles (y compris des statistiques ventilées par sexe et selon d'autres critères importants) et les analyses pour suivre le déroulement de la DDIA III ; la formation et l'assistance technique sur les accords de partenariat aux fins de l'industrialisation ; l'appui aux communautés économiques régionales et aux pôles de statistique/centres de compétences sous-régionaux dans l'élaboration, la mise à jour et l'exécution de politiques industrielles ; et des études diagnostiques, thématiques et empiriques visant à définir des politiques appropriées pour la transformation structurelle des économies africaines.

23. Le pilier 2 se compose des trois programmes suivants :

Programme 2.1	Renforcement de la gouvernance, de la recherche et de la statistique dans les différents pays africains
Programme 2.2	Conseils pratiques et mise en valeur du capital humain institutionnel pour la Commission de l'Union africaine
Programme 2.3	Conseils pratiques et mise en valeur du capital humain institutionnel pour les secrétariats des communautés économiques régionales africaines

Pilier 3. Coopération technique

24. Le pilier 3 sera axé sur la mise en œuvre des projets en attente et l'élaboration de nouvelles initiatives conformes aux perspectives futures de l'industrie manufacturière et d'autres filières industrielles en Afrique. Ces projets porteront notamment sur la création de parcs industriels et de zones économiques spéciales ; la sécurité énergétique et l'accès à l'énergie pour l'industrie ; la promotion de la compétitivité, notamment par le biais de la facilitation du commerce et de l'intégration économique régionale ; le développement et l'amélioration des chaînes de valeur agricoles ; le transfert de technologie ; la promotion de l'investissement, l'innovation et la « quatrième révolution industrielle » ; le développement de l'entrepreneuriat et du secteur privé ; l'autonomisation économique des femmes et des filles, des jeunes, des communautés rurales et des citoyens pauvres. On s'attachera tout particulièrement à étendre le Programme de partenariat pays de l'ONUDI, qui est mis en œuvre dans deux pays pilotes, l'Éthiopie et le Sénégal, à d'autres pays d'Afrique.

25. Les programmes qui pourraient être regroupés dans le cadre de ce pilier sont les suivants :

Programme 3.1	L'industrialisation de l'Afrique par la promotion de zones économiques spéciales et de parcs industriels
Programme 3.2	La diversification de la production industrielle dans les pays d'Afrique au moyen du développement des chaînes de valeur

Programme 3.3	La sécurité énergétique et l'accès à l'énergie pour l'industrie (transposition à une plus grande échelle)
Programme 3.4	L'amélioration des capacités technologiques dans les pays africains pour une production industrielle respectueuse de l'environnement
Programme 3.5	Le renforcement des capacités commerciales à l'appui de la compétitivité des entreprises industrielles africaines

Pilier 4. Coopération au niveau de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des pays

26. Le pilier 4 porte sur le renforcement de la coopération avec la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales africaines, notamment par la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique. Les activités consisteront principalement à intégrer la Feuille de route pour la DDIA III aux programmes de travail des institutions susmentionnées ; à mettre en place et faire fonctionner un groupe chargé de coordonner la mise en œuvre du Plan d'action ; à organiser des forums consultatifs régionaux sur les décisions de politique générale concernant l'industrialisation ; à intensifier l'appui stratégique aux fins d'une intégration économique régionale compte tenu des questions industrielles transversales (infrastructures, régimes commerciaux, etc.) ; et à renforcer les capacités.

27. Le pilier 4 se compose de trois programmes :

Programme 4.1	Appui à la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique au niveau de l'Union africaine
Programme 4.2	Appui à la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique au niveau des communautés économiques régionales africaines
Programme 4.3	Appui à la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique au niveau des pays

Pilier 5. Partenariats et mobilisation de ressources

28. Le succès de la Décennie dépend de la mobilisation de ressources financières et techniques nécessaires pour que les pays puissent atteindre des niveaux plus élevés de développement industriel inclusif et durable. Il est essentiel d'associer à ce processus les acteurs du gouvernement, des secteurs public et privé et des organismes multilatéraux et bilatéraux de coopération pour le développement. Il est essentiel que les flux de l'aide publique au développement et les investissements contribuent à la mise en œuvre de la politique

industrielle définie par le pays pour être efficaces et avoir des retombées massives en matière de développement. Les activités viseront notamment à :

a) Intensifier la coopération avec diverses institutions de financement du développement dans le cadre de mémorandums d'accord et d'autres types d'accords. Ces institutions seront notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique, la Banque islamique de développement, la Banque européenne d'investissement et les banques régionales et sous-régionales africaines ;

b) Intensifier la coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ;

c) Tenir des conférences et des tables rondes de donateurs à des fins d'investissement ou de mobilisation de ressources. Cela donnera lieu à une collaboration sur des activités ou projets précis avec des organisations telles que la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la CNUCED, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (sortie de la catégorie des pays les moins avancés), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), entre autres ;

d) Rechercher d'autres moyens de coopération. Il s'agira notamment d'encourager les partenariats public-privé (dans le cadre du Programme de partenariat pays et d'autres modèles de partenariat) ; de mobiliser un financement auprès de partenaires du secteur privé (c'est-à-dire les sociétés multinationales qui cherchent à externaliser la fabrication) ; de tirer parti de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ; de rechercher des ressources issues de partenariats mondiaux en faveur de l'environnement tels que le Fonds pour l'environnement mondial ; de renforcer la coopération au niveau des cadres bilatéraux, notamment l'Union européenne, le Forum sur la coopération sino-africaine, la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et les pays du groupe BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud).

29. Le pilier 5 se compose des trois programmes suivants :

- Programme 5.1 Organisation de forums mondiaux pour les annonces de contributions
- Programme 5.2 Organisation de forums consultatifs consacrés à la DDIA III
- Programme 5.3 Intégration de l'industrialisation de l'Afrique dans la diplomatie économique, la coopération industrielle et les partenariats Nord-Sud et Sud-Sud
- Programme 5.4 Exécution des projets sélectionnés dans le cadre de la stratégie

de financement et de mobilisation de ressources du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique

Pilier 6 Communication et mobilisation

30. Le Pilier 6 comportera une campagne d'information visant à faire connaître les activités de la DDIA III, en mettant particulièrement l'accent sur les résultats obtenus et les retombées des interventions. Il pourra comprendre des activités de mobilisation et de communication menées dans le cadre de grandes manifestations mondiales, régionales et nationales ; des activités de mobilisation et de communication menées aux niveaux national et régional ; la désignation de personnalités de haut niveau et leur déploiement en qualité d'ambassadeurs et de défenseurs de la cause de la DDIA III ; l'utilisation des réseaux sociaux et d'autres médias pour publier et diffuser des informations sur les activités de la troisième Décennie du développement industriel, y compris des vidéos de sensibilisation et des documentaires dans les organes de presse mondiaux et africains ; et la production et la diffusion de publications et de produits promotionnels.

31. Les programmes susceptibles de correspondre à ce pilier sont les suivants :

- Programme 6.1 Conception du document de stratégie et des instruments de promotion pour la communication et la mobilisation autour de la DDIA III
- Programme 6.2 Gestion de la campagne de promotion de la DDIA III
- Programme 6.3 Organisation de programmes de défense de la cause de la DDIA III

III. Calendriers d'exécution des projets

32. Les projets proposés au titre de chaque programme se répartissent dans quatre catégories en fonction de leur calendrier d'exécution : immédiats, à court terme, à moyen terme et à long terme. Les projets dont la mise en œuvre doit être pleinement achevée au cours des trois premières années de la Décennie, de 2016 à 2018, sont considérés comme immédiats ; ils comprennent la plupart des projets dont les incidences financières sont minimales. Les projets dont la mise en œuvre doit être pleinement achevée au cours des cinq premières années de la Décennie, de 2016 à 2020, sont considérés comme à court terme, tandis que ceux dont la mise en œuvre doit être pleinement achevée au cours de la Décennie, de 2016 à 2025, sont à moyen terme. Les projets à long terme sont ceux dont la mise en œuvre s'étend au-delà de la Décennie, c'est-à-dire qu'ils seront pleinement mis en œuvre au-delà de 2025.

CHAPITRE TROIS

Coopération avec les parties prenantes

33. Les initiatives immédiates et à court, à moyen et à long terme jouent toutes un rôle crucial dans la réalisation des objectifs de la DDIA III. L'Assemblée générale, en proclamant la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique, consciente des multiples obstacles que rencontre l'industrialisation de l'Afrique et du besoin de mener des efforts mondiaux concertés, a appelé à une participation large et active de toutes les parties prenantes à la conception et à l'exécution de programmes et projets appropriés.

34. Une entreprise de l'ampleur de la DDIA III est un processus fort complexe qui nécessite des consultations approfondies. Il est indispensable de mettre en place des mécanismes de surveillance appropriés afin d'orienter les consultations tant au sein de l'ONUDI qu'entre l'ONUDI et ses partenaires. Ces mécanismes seront notamment chargés :

- a) De promouvoir la mise au point d'activités conjointes ;
- b) D'amplifier les retombées des activités de projet ;
- c) De faciliter la mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience ;
- d) De promouvoir la visibilité du programme-cadre de la DDIA III sur l'ensemble du continent africain et entre les partenaires de développement de l'Afrique.

I. Modalités de mise en œuvre du Programme-cadre de la DDIA III

A. Partenariats dynamiques : rôle de coordonnateur et rôle fédérateur de l'ONUDI au sein d'une vaste alliance

35. Dans sa résolution 70/293, l'Assemblée générale encourage la création d'alliances interinstitutionnelles aux fins de la mise en œuvre des activités de la DDIA III. En plus de participer à la conception du plan de mise en œuvre des activités de la Décennie, l'ONUDI fera office de coordonnateur des mécanismes institutionnels chargés de surveiller cette mise en œuvre. Ces différentes formes de partenariat interinstitutionnel englobent la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Il est important de souligner que la coopération Sud-Sud ne se substitue pas à la coopération Nord-Sud mais qu'elle la complète.

36. Les partenariats interinstitutions indiqués ci-après faciliteront une action concertée :

- a) **Le groupe restreint des partenaires d'exécution** de la DDIA III, aux fins de l'élaboration et de la direction de la Feuille de route pour la DDIA III. Ses six membres sont les suivants :

- i) Pour l'Afrique : la Commission de l'Union africaine, le NEPAD et la BAfD ;
 - ii) Pour le système des Nations Unies : le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique de l'ONUDI et la CEA.
- b) **Le groupe des partenaires d'exécution** de la DDIA III. Ses membres sont les suivants :
- i) Pour l'Afrique : la BAfD, la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales africaines et le NEPAD ;
 - ii) Pour le système des Nations Unies : l'ONUDI, la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la CEA, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'OIT, le PNUE, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ;
 - iii) Autres partenaires : les principales institutions de financement du développement (multilatérales, régionales et nationales) et institutions financières internationales (multilatérales et régionales).
- c) **Le Groupe élargi des partenaires d'exécution** de la DDIA III. Les membres sont les suivants :
- i) Pour l'Afrique : les pays africains, la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales africaines clefs, la BAfD, les banques régionales de développement africaines, les organisations africaines clefs de la société civile, les organisations non gouvernementales africaines clefs, une sélection de membres éminents des milieux universitaires africains, les organisations centrales et les représentants du secteur privé africain et les investisseurs de l'étranger en Afrique ;
 - ii) Pour le système des Nations Unies : l'ONUDI, la CNUCED, la FAO, l'OMPI, l'OIT, la CEA, le PNUE, l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Centre du commerce international (CCI), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le FMI, la Banque mondiale, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le PNUD ;
 - iii) Autres partenaires de développement clefs d'Afrique : la Banque européenne d'investissement, les organismes bilatéraux de coopération pour le développement des principaux partenaires de développement de l'Afrique, le Groupe de travail du G20 sur le développement, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres donateurs non encore recensés.

37. Comme énoncé dans la résolution 70/293 de l'Assemblée générale, les responsabilités de coordination de l'ONUDI comprennent la présentation de l'ensemble des rapports tout au long de la période de mise en œuvre du plan d'action pour la DDIA III. Cela comprend le suivi et l'évaluation ainsi que l'établissement de rapports sur tous les programmes et projets entrepris par l'ONUDI et les autres partenaires d'exécution clefs. En particulier, l'ONUDI organise les forums mondiaux appropriés et y participe activement, forgeant ce faisant des liens avec un éventail de parties prenantes qui souscrivent aux objectifs de l'Organisation dans le domaine du développement industriel inclusif et durable. Les activités de coordination de l'ONUDI seront

guidées par un cadre global de suivi, d'évaluation et de présentation de rapports axé sur les résultats, (voir annexe F). La Division de l'Afrique de l'Organisation assurera les travaux de secrétariat dans le cadre de la Décennie (voir annexe J)

B. Responsabilités partagées

38. Les partenaires d'exécution partagent les responsabilités, y compris s'agissant de la direction. À cet égard, chaque fois que cela est possible et sous réserve que toutes les parties intéressées le souhaitent, chaque institution partenaire assume la direction d'une certaine partie du programme de la DDIA III. En fonction des compétences et des ressources du partenaire, la partie en question doit être définie de manière souple et peut consister dans la coordination d'un ou de plusieurs projets. Les responsabilités en matière de direction comprennent les options suivantes : un projet unique ou un ensemble de projets, un programme unique ou un groupe de programmes, un pilier unique ou plusieurs piliers.

C. L'engagement de l'ONUDI d'élargir la coopération technique en Afrique

39. L'ONUDI a pris un engagement essentiel : intensifier les activités de coopération technique en Afrique à l'aide de son Programme de partenariat pays, afin de promouvoir un développement industriel inclusif et durable, condition préalable au succès des activités de la DDIA III. Pour ce faire, elle renforcera les programmes de partenariat pays et les intégrera dans les projets de la DDIA III. En s'appuyant sur le Programme de partenariat pays, il est possible de doser l'appui au développement selon les besoins des pays. Les projets, bien qu'adaptés à la situation de chaque pays, s'inspireront des enseignements tirés de l'expérience d'autres pays et régions. Cela permettra à chaque pays, ainsi qu'à l'ensemble du continent, de définir et de concevoir un mode d'industrialisation qui lui est propre.

40. La transposition de la coopération technique de l'ONUDI à l'échelle des pays, de l'Union africaine et des communautés économiques régionales africaines doit également concerner toutes les autres initiatives de coopération technique, y compris les projets de pays et tous les autres projets aux différents niveaux.

II. Mécanismes institutionnels de consultation des parties prenantes

A. Mécanismes visant à guider les consultations entre l'ONUDI et les autres parties prenantes de la DDIA III

41. L'architecture du cadre institutionnel pour la coopération entre l'ONUDI et les autres parties prenantes de la DDIA III tient compte des éléments suivants :

- a) L'ampleur des interventions nécessaires pour apporter un appui aux efforts d'industrialisation en Afrique et la participation d'un large éventail de parties prenantes, comme souligné dans différentes sections du présent document ;
- b) La nécessité de permettre aux Africains, aux niveaux national et régional et au niveau individuel, d'assumer la responsabilité et la direction de la mise en œuvre de la Décennie ;
- c) L'importance de la prise en main du programme de développement industriel, en s'associant avec des représentants de tous les grands groupes de parties prenantes ;
- d) La nécessité de dégager des synergies et des complémentarités entre les projets menés dans le cadre du Plan d'action pour la DDIA III à tous les niveaux ;
- e) La nécessité d'intégrer des mécanismes de surveillance dans les arrangements institutionnels existants et de réduire ainsi le besoin de créer de nouveaux mécanismes.

B. Autres mécanismes de surveillance possibles consacrés à la DDIA III

42. Les mécanismes de surveillance de la mise en œuvre indiqués ci-après seront mis en place pour correspondre aux partenariats interinstitutionnels décrits au paragraphe 36 :

- a) Le Comité directeur du groupe restreint [voir par. 36 a)] ;
- b) Le Comité directeur des partenaires d'exécution [voir par. 36 b)] ;
- c) Le Groupe consultatif de haut niveau de la DDIA III [(voir par. 36 c)].

C. Intégration de fonctions de surveillance aux mécanismes existants

43. En plus des mécanismes de surveillance nouvellement créés (voir par. 42), les arrangements institutionnels existants répertoriés ci-après surveillent la mise en œuvre des activités de la DDIA III, conformément à leurs mandats respectifs :

- a) La Commission de l'Union africaine, par l'intermédiaire du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le commerce, l'industrie et les minerais, qui est chargé de faire progresser le programme d'industrialisation en Afrique ;
- b) Les commissions ou les secrétariats des huit communautés économiques régionales clefs reconnues par l'Union africaine : la Communauté des États sahélo-sahariens, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union du Maghreb arabe.

D. Autres modes de consultation

44. Outre les mécanismes existants, les consultations entre les parties prenantes de la DDIA III comprendront également :

a) Des activités consultatives, y compris des missions menées dans les parties prenantes concernées, visant à identifier de possibles domaines de collaboration et à convenir des modalités de mise en œuvre conjointe ;

b) Des ateliers de validation, utilisés pour présenter le programme de la DDIA III aux groupes élargis de parties prenantes, en mettant l'accent sur les activités de programme, les mécanismes de mise en œuvre et la présentation de rapports.

III. Grandes étapes de la mise en œuvre des activités de la DDIA III

45. Les grandes étapes de la mise en œuvre des activités de la DDIA III sont la mobilisation des parties prenantes, la création de mécanismes de surveillance communs, l'organisation de réunions, la validation du programme-cadre, la présentation de rapports au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les progrès accomplis, l'approbation des documents de la DDIA III par les organes compétents de l'Union africaine et la promotion de la DDIA III en Afrique.

46. Le calendrier des étapes stratégiques pour la période 2017-2025 s'établit comme suit :

1. De mars à août 2017

- a) Mobilisation des parties prenantes autour de la mise en œuvre des activités de la DDIA III ;
- b) Création de mécanismes de surveillance communs (voir par. 36 et 42) ;
- c) Validation du programme-cadre de la DDIA III.

2. Chaque mois d'août, de 2017 à 2025

- a) Organisation de réunions annuelles du Groupe d'experts pour examiner les progrès accomplis ;
- b) Présentation d'un rapport annuel au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les progrès accomplis.

3. Chaque mois de septembre, de 2017 à 2020

- a) Organisation de réunions visant à mobiliser et à déployer des ressources destinées à financer les activités de la Décennie ;
- b) Présentation de nouveaux documents de la DDIA III à faire approuver par les organes de l'Union africaine compétents.

4. Chaque mois de février et de mars, de 2018 à 2025

a) Une réunion annuelle des principaux responsables de la DDIA III (les six principales institutions qui sont des partenaires d'exécution : la Commission de l'Union africaine, le NEPAD, la BAFD, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la CEA et l'ONUDI) aura lieu en février ;

b) Le Forum consultatif annuel du groupe élargi des partenaires d'exécution de la DDIA III se réunira en mars.

5. Mars et avril 2018

Des ateliers régionaux et d'autres manifestations seront l'occasion de diffuser des informations sur la DDIA III en Afrique.



DDIA3

Troisième Décennie du développement
industriel de l'Afrique 2016-2025

CHAPITRE QUATRE

Mobilisation et déploiement des ressources

47. Un financement fiable de l'industrie, auquel s'ajoute un éventail d'autres ressources, est indispensable à l'industrialisation de l'Afrique. À cet égard, il est crucial de mobiliser à la fois des ressources financières et non financières en vue d'améliorer les conditions nécessaires à l'industrialisation, au moyen, notamment, d'un appui à la conception et à la mise en œuvre de cadres réglementaires d'ensemble (politiques, lois et règlements) pour le développement industriel, la construction d'infrastructures, la promotion de l'entrepreneuriat industriel, l'amélioration des technologies au moyen de l'innovation et du transfert de technologie, et le renforcement des institutions du secteur public et du secteur privé qui encouragent et réglementent le développement industriel. Des ressources sont également nécessaires pour investir dans telle ou telle initiative de production industrielle.

48. Étant donné le volume considérable des ressources nécessaires, l'Afrique et ses partenaires de développement doivent disposer d'une stratégie globale pour guider leurs efforts conjoints de mobilisation et de déploiement des ressources. Pour répondre à ce besoin, une stratégie innovante, globale et clairement énoncée de mobilisation et de déploiement des ressources fera partie intégrante de la Feuille de route.

I. Questions clés concernant l'architecture de la stratégie de mobilisation et de déploiement des ressources

49. L'architecture de la stratégie de mobilisation et de déploiement des ressources devrait notamment préciser les ressources à mobiliser et évaluer les besoins en ressources ; déterminer les sources qui pourraient être sollicitées ; encourager les partenariats aux fins de la mobilisation et du déploiement des ressources ; élaborer des modalités réalistes d'institutionnalisation des mécanismes de mobilisation et de déploiement des ressources ; promouvoir l'ouverture du secteur des finances à tous ; et favoriser une croissance industrielle organique.

A. Détermination des types de ressources nécessaires

50. Outre les ressources financières, le développement industriel nécessite l'accumulation de diverses ressources non financières. En particulier, la stratégie de mobilisation et de déploiement des ressources devrait s'efforcer de créer des capacités durables en matière de financement de l'industrie, d'entrepreneuriat industriel, d'infrastructure, de connaissances et de compétences industrielles, de technologie, et d'organismes de réglementation et de promotion du développement industriel. L'accumulation de ressources diverses

devrait donner lieu à une transformation, l'amélioration des capacités dans les pays africains devenant qualitative plutôt que quantitative.

51. Les liens de causalité entre l'accumulation de ces ressources et la croissance économique soulignent la nécessité d'accumuler des ressources. Par exemple, en Asie du Sud-Est, les deux tiers de la croissance économique observée de 1960 à 1985 ont été attribués aux effets conjugués de l'accumulation de capital humain et physique, tandis que le tiers restant pouvait en partie être attribué à l'évolution technologique (voir ONUDI 2016b).

B. Évaluation correcte du volume des ressources nécessaires

52. L'une des déficiences des interventions menées par le passé en Afrique en faveur du développement industriel a été l'évaluation incorrecte des ressources nécessaires. Cela a conduit à l'incapacité de créer les conditions appropriées en termes de capacités financières et non financières. Les fonds disponibles pour l'investissement dans des entreprises industrielles concrètes sont également restés en deçà du seuil requis. Invariablement, l'évaluation correcte des besoins en ressources est un élément clef d'une stratégie efficace de mobilisation et de déploiement des ressources : des critères appropriés devraient guider l'Afrique dans sa mobilisation des volumes critiques de ressources, permettant d'entraîner les retombées voulues en matière de développement industriel.

C. Détermination des sources à solliciter pour obtenir les ressources

53. La diversification des ressources à mobiliser est aussi importante que la diversification des sources d'où elles proviennent. Cela nécessite une stratégie de mobilisation et de déploiement des ressources qui soit assortie de mesures permettant d'élargir la recherche de sources de financement de l'industrie. Cette stratégie devrait également prévoir des moyens de recenser et de mobiliser des ressources non financières provenant de toutes les sources possibles. En bref, elle doit consister à rechercher de manière exhaustive toutes les sources traditionnelles et non traditionnelles de ressources (financières et non financières).

D. Renforcement des partenariats et de la mobilisation et du déploiement des ressources

54. La stratégie de mobilisation et de déploiement des ressources consistera à mettre en place des mécanismes institutionnels pour faciliter la mobilisation et le déploiement des ressources financières qui sont nécessaires pour améliorer les diverses capacités non financières dans les pays africains. Les ressources non financières nécessaires peuvent consister dans des infrastructures industrielles ; l'entrepreneuriat industriel ; les connaissances et les compétences industrielles ; les capacités technologiques de diverses sources, que ce

soit à l'intérieur du pays, au sein des communautés économiques régionales ou au-delà ; les capacités institutionnelles (organisationnelles). La stratégie devrait préciser les mécanismes appropriés pour la mobilisation ainsi que pour le déploiement efficace des ressources non financières.

55. L'instauration de partenariats judicieux aura pour effet de faciliter la mobilisation et le déploiement des ressources nécessaires pour accélérer la réalisation d'un développement inclusif et durable en Afrique. Toutefois, cela suppose que les gouvernements jouent un rôle clef en dynamisant les partenariats public-privé. Les partenariats mondiaux, régionaux et nationaux axés sur la mobilisation et le déploiement des ressources financières sont également d'une importance critique à cette fin.

56. Les partenariats ainsi dynamisés doivent permettre d'aider à mobiliser des ressources suffisantes pour réaliser les aspirations liées à la DDIA III. Le volet mobilisation de fonds de la stratégie de mobilisation et de déploiement des ressources devrait également s'appuyer sur les résultats de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et sur le document final qui en est issu, le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui reconnaît l'importance du développement industriel, source vitale de croissance économique, de diversification économique et de création de valeur ajoutée, et qui met également en évidence plusieurs moyens de financement des initiatives de développement.

E. Nécessité d'institutionnaliser les mécanismes de mobilisation et de déploiement des ressources

57. L'architecture de la stratégie de mobilisation et de déploiement des ressources devrait notamment tenir compte de la nécessité d'institutionnaliser des mécanismes permettant aux partenaires d'exécution de la DDIA III de mener une action conjointe de mobilisation et de déploiement des ressources. Partie intégrante de la stratégie, un comité interinstitutionnel pour la mobilisation et le déploiement des ressources serait conçu comme un organe stratégique et technique dynamique chargé de poursuivre les objectifs, guidé par un mandat clair.

F. Promotion de l'ouverture du secteur des finances à tous

58. La stratégie de mobilisation et de déploiement des ressources prévoira des mesures d'incitation capables d'encourager les institutions financières à accorder des prêts aux petits investisseurs industriels (potentiels et réels) ainsi qu'à ceux qui sont marginalisés. L'ouverture du secteur des finances à tous nécessite la mise au point d'instruments de financement qui répondent aux besoins financiers particuliers de ces investisseurs industriels. L'une des raisons pour lesquelles nombre de petits investisseurs industriels éprouvent des difficultés pour accéder au financement pour leur entreprise est la réticence des institutions financières à engager des ressources pour effectuer une enquête de solvabilité. Afin de surmonter cet obstacle, la stratégie doit prévoir un mécanisme indépendant chargé d'évaluer la solvabilité, auquel les banques pourront faire

appel pour prendre leurs décisions de prêt. La stratégie doit en outre décrire les conditions requises pour mettre en place des établissements financiers prévus à cet effet, tels que des banques spéciales pour les petits investisseurs industriels et ceux qui sont marginalisés, notamment les femmes et les filles, les jeunes, les entrepreneurs ruraux et les entrepreneurs des quartiers pauvres des villes.

G. Création des instruments de financement appropriés

59. L'aptitude des institutions financières à répondre aux besoins de financement des entreprises industrielles dépend largement de l'existence d'instruments de financement appropriés. Deux considérations sont importantes à cet égard :

a) **La mise en place d'instruments financiers à long terme.** La stratégie de mobilisation et de déploiement des ressources précisera quels instruments financiers sont nécessaires pour apporter un appui au développement industriel, en mettant l'accent sur les instruments de crédit à long terme. Elle étudiera la faisabilité de l'introduction de ces instruments sur les marchés financiers africains ;

b) **Garantie des prêts destinés à financer l'industrie.** La stratégie de mobilisation et de déploiement des ressources traitera également de la mise au point d'une garantie des prêts destinés à financer l'industrie, mécanisme public permettant l'octroi de prêts garantis aux entreprises industrielles viables afin qu'elles puissent obtenir les capitaux propres et les fonds de roulement dont elles ont besoin. Il s'agira d'analyser les moyens possibles de mettre en place et de renforcer des programmes de garantie de prêts pour les investissements des entreprises aux niveaux national, sous-régional et continental. Les mesures proposées devraient contribuer à concilier les besoins du secteur privé (en facilitant l'accès des entreprises au financement) et ceux des institutions financières (pour rendre le financement des entreprises industrielles moins risqué, afin que ces institutions répondent mieux aux besoins de financement des entreprises du secteur privé).

II. Responsabilité de la mobilisation et du déploiement des ressources

60. La responsabilité de la mobilisation et du déploiement des ressources diverses à l'appui de l'industrialisation de l'Afrique est partagée par toutes les institutions qui participent à la mise en œuvre des activités de la DDIA III. Les efforts collectifs seront guidés par la stratégie de mobilisation et de déploiement des ressources.

CHAPITRE CINQ

Cadre de suivi, d'évaluation et de présentation de rapports

61. La mise en œuvre des activités de la DDIA III s'inscrira dans un cadre de suivi, d'évaluation et de présentation de rapports axé sur les résultats, conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats. Ce cadre comprend des indicateurs pour suivre et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action figurant dans le programme-cadre, ainsi que les résultats obtenus. Dans ce contexte, un indicateur correspond à une variable qui peut être qualitative ou quantitative, et qui constitue une base simple et fiable pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'une intervention en faveur du développement, ou ses résultats. Les indicateurs sont résumés pour chaque programme et couvrent tous les projets qui relèvent de chaque programme.

I. Modalités de suivi et d'évaluation

A. Indicateurs des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action

62. Les indicateurs relatifs à la *mise en œuvre* du programme-cadre seront soigneusement élaborés pour mesurer les progrès d'activités et de tâches données. Ils indiqueront :

a) Les interventions concrètes menées en faveur du développement, c'est-à-dire les *apports* – financiers, humains et matériels – correspondant aux activités et aux tâches. Elles peuvent être considérées comme des moyens de créer ou de renforcer les capacités car elles les renforcent et facilitent, ce faisant, la mise en œuvre de l'intervention. Les indicateurs de suivi, d'évaluation et de présentation de rapports sont appelés **indicateurs d'apport (IN)** ;

b) Quels *produits* ont été réalisés à la suite du déploiement des apports. Les produits sont destinés à contribuer à l'amélioration des conditions pour la réalisation de l'objectif (dans ce cas, les aspirations liées à la DDIA III). Les indicateurs correspondants sont appelés **indicateurs de produit(OU)**.

B. Indicateurs des résultats obtenus grâce à la mise en œuvre des activités de la DDIA III

63. Les indicateurs des *résultats* obtenus au moyen de la mise en œuvre des engagements énoncés dans la Feuille de route évaluent tant les *effets directs* que les *retombées en matière de développement*. Plus précisément :

a) Les **indicateurs d'effet direct (OC)** relient l'intervention menée en faveur du développement à l'effet direct qu'elle a produit. Ils montrent dans quelle mesure une intervention a réussi. Ils sont l'illustration des conséquences générales qu'a eue la création de capacités. Ils montrent, par exemple, si les politiques

intégrées de développement industriel et leurs stratégies de mise en œuvre ont permis d'améliorer la façon dont l'économie industrielle était gérée ;

b) Les **indicateurs de retombées (IM)** mettent en évidence les retombées réelles – finales – en matière de développement qu'a eues l'intervention. On peut citer, par exemple, l'amélioration de l'industrialisation de l'Afrique par rapport à des critères et des objectifs crédibles, tels que la croissance de la part des activités manufacturières dans l'économie manufacturière mondiale.

C. Points de référence des indicateurs

64. Dans la Feuille de route, chaque indicateur est associé à trois points de référence : un niveau de référence, un point (ou des points) de repère et un objectif (ou des objectifs) :

a) Le niveau de référence correspond à la situation actuelle que l'intervention en faveur du développement vise à modifier. Elle décrit la situation avant la mise en œuvre d'un projet ou d'un programme et sert de point de départ pour mesurer les résultats du projet ou du programme en question à l'aune des points de repère et des objectifs fixés ;

b) Un point de repère est essentiellement un seuil. C'est un point de référence, ou une norme, qui permet d'évaluer les résultats ou réalisations, et qui est fixé à un niveau que l'on peut raisonnablement atteindre compte tenu des circonstances. Étant donné la nature dynamique de la plupart des variables liées au développement, le cadre de suivi, d'évaluation et de présentation de rapports énonce des *points de repère dynamiques ou en évolution* qui sont reliés aux meilleurs résultats obtenus au niveau mondial ou par des pays choisis comme modèles ;

c) Les objectifs représentent les résultats souhaités, c'est-à-dire le niveau de réalisation escompté ou prévu à une date donnée, qui est utilisé pour mesurer les résultats obtenus par les efforts d'industrialisation. Invariablement, ils précisent les valeurs à atteindre pour un indicateur donné dans un délai donné.

II. Responsabilité du suivi, de l'évaluation et de la présentation de rapports

65. L'ONUDI est responsable de l'ensemble des activités de suivi, d'évaluation et de présentation de rapports sur la mise en œuvre des activités de la DDIA III, ainsi que des résultats obtenus en la matière. L'ONUDI mène ces activités en étant guidé par un cadre de suivi, d'évaluation et de présentation de rapports axé sur les résultats. Les données et les informations sur l'état d'avancement des activités de la DDIA III font l'objet d'un suivi et d'une collecte continuel. L'évaluation et la présentation de rapports s'effectuent deux fois par an pour les piliers, les programmes et les projets. Lorsque cela est nécessaire, des informations et des données appropriées sont fournies par toutes les institutions qui sont des partenaires d'exécution de la DDIA

III. En sa qualité de secrétariat de la Décennie, la Division de l’Afrique de l’ONUDI est chargée de la mobilisation et du traitement des données et informations utiles aux fins de l’établissement des rapports demandés.

66. Chaque partenaire d’exécution est responsable du suivi, de l’évaluation et de la présentation de rapports concernant les activités placées sous sa direction. Là aussi, le suivi, l’évaluation et la présentation de rapports doivent être guidés par un cadre axé sur les résultats. En outre, lorsque cela est nécessaire, des informations et des données appropriées sont fournies par toutes les institutions qui sont des partenaires d’exécution de la DDIA III.

67. L’ONUDI, par l’intermédiaire de sa Division de l’Afrique, est chargée de rendre compte au Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies et à d’autres autorités compétentes de la mise en œuvre des activités de la DDIA III.

CHAPITRE SIX

La voie à suivre

68. La Feuille de route détaillée pour la DDIA III vise à engager les pays africains sur la voie d'une transformation industrielle durable. Le calendrier des interventions en faveur du développement figurant dans la Feuille de route, de même que les objectifs de développement, s'étendent sur l'ensemble de la Décennie (2016-2025) et au-delà.

69. L'ONUDI et ses partenaires fourniront un appui précieux à cette initiative, mais il est clair que le succès de la DDIA III est entre les mains des pays africains. Il est essentiel que les parties prenantes africaines participent pleinement à la mise en œuvre des programmes et projets de la Décennie à tous les niveaux : national, régional et continental. Dans l'immédiat, il faut mettre l'accent sur la mobilisation de ressources financières et non financières provenant de sources locales, étrangères et internationales afin que la mise en œuvre du Plan d'action puisse commencer.

70. Conformément à la résolution 70/293 de l'Assemblée générale, toutes les parties prenantes qui acceptent de participer aux activités de la Décennie sont instamment invitées à s'engager à y participer et y collaborer activement. Il sera fait appel aux donateurs, aux institutions de financement du développement et au secteur privé pour qu'ils fournissent des ressources financières et non financières aux fins de la mise en œuvre des activités de la DDIA III.

71. Compte tenu de l'état actuel de l'industrialisation en Afrique, les interventions nécessaires à la réalisation de l'ambition et de la mission définies dans la Feuille de route doivent :

a) Aller bien au-delà du champ couvert par l'objectif de développement durable n° 9. Cela confirme que la responsabilité de la conception et de la mise en œuvre de mesures pour la Décennie ne peut pas incomber uniquement à l'ONUDI ;

b) Aller bien au-delà du champ couvert par la DDIA III. En vérité, il faudrait mener une action vaste et soutenue pendant plusieurs décennies pour pouvoir remédier entièrement aux multiples lacunes en matière de capacités qui compromettent les efforts d'industrialisation du continent. La DDIA III permettra de préparer le terrain pour les initiatives futures.

72. Pour réussir la mise en œuvre des activités de la DDIA III, l'ONUDI doit renforcer les capacités en matière de ressources humaines et financières de sa Division de l'Afrique afin qu'elle puisse assurer efficacement les travaux de secrétariat dans le cadre de la Décennie.

Références choisies

Assemblée générale des Nations Unies. Résolution 70/293 en date du 25 juin 2016, intitulée « Troisième Décennie du développement industriel de l’Afrique (2016-2025) ».

Assemblée générale des Nations Unies. Résolution 47/177 en date du 22 décembre 1992, intitulée « Deuxième Décennie du développement industriel de l’Afrique (1991-2000) ».

Assemblée générale des Nations Unies. Résolution 44/237 en date du 22 décembre 1989, intitulée « Deuxième Décennie du développement industriel de l’Afrique ».

Assemblée générale des Nations Unies. Résolution 35/66 B de l’Assemblée générale en date du 5 décembre 1980, intitulée « Décennie du développement industriel de l’Afrique ».

Clarke, Gregory (2014). The industrial revolution. In *Handbook of Economic Growth*, vol. Philippe Aghion et Steven N. Durlauf (dir.). Amsterdam : Elsevier.

CNUCED (2008). *Manuel de statistiques de la CNUCED 2008*. Numéro de vente : F.08.II.D18.

Commission européenne (2013). Rapport 2013 sur la compétitivité : sans l’industrie, pas de croissance ni d’emplois, 25 septembre.

_____ (2015). *KETs: Time to Act*. Final Report of the High-Level Expert Group on Key Enabling Technologies. Bruxelles, juin.

_____ (2017a). Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil, Un nouvel élan pour le partenariat Afrique-UE. Bruxelles, 4 mai.

_____ (2017b). Le nouveau consensus européen pour le développement : « Notre monde, notre dignité, notre avenir », 8 juin.

Conférence ministérielle africaine sur l’environnement, Union africaine, Programme des Nations Unies pour l’environnement (2015). Gestion du capital naturel de l’Afrique aux fins du développement durable et de la réduction de la pauvreté. 10 février 2015. AMCEN/15/3.

Dhéré, Claire *et al.* (2014). Vers une nouvelle politique industrielle pour l’Europe. EPC Issue Paper, n° 78, 12 novembre.

Fonds monétaire international (2016). *Perspectives de l’économie mondiale : Demande modérée – symptômes et remèdes*. Washington.

Holt, Tania, Mehdi Lahrichi et Jorge Santos da Silva (2015). Africa: a continent of opportunity for pharma and patients. McKinsey & Company, juin 2015.

Jamet, Jean-François (2006). La politique industrielle de l’Union européenne. Questions d’Europe, n° 15. Bruxelles : Fondation Robert Schuman, 16 janvier.

Kaldor, Nicholas (1966). *Causes of the Slow Rate of Economic Growth of the United Kingdom: An Inaugural Lecture*. Londres: Cambridge University Press.

Matambalya, Francis A. S. T. (2015a). The urge to industrialize African countries: which lessons can be learnt from the empirics of the process? In *African Industrial Development and European Union Cooperation: Prospects for a Reengineered Partnership*, Francis A. S. T. Matambalya (dir.). New York: Routledge.

_____ (2015b). Pathways to Africa's industrialization and economic growth and development: a digest of stylized ideas and facts. In *African Industrial Development and European Union Cooperation: Prospects for a Reengineered Partnership*. Francis A. S. T. Matambalya (dir.). New York: Routledge.

_____ et Massata Cissé (2015). Leveraging African-European Union cooperation for Africa's industrialization: an introduction. In *African Industrial Development and European Union Cooperation: Prospects for a Reengineered Partnership*. Francis A. S. T. Matambalya (dir.). New York: Routledge.

McKinsey & Company (2010). *Lions on the move: the progress and potential of African economies*. McKinsey Global Institute, juin.

_____ (2016). *Lions on the move II: realizing the potential of Africa's economies*. McKinsey Global Institute, septembre.

Murphy, Kevin M., Andrei Shleifer et Robert W. Vishny (1989). Industrialization and the big push. *Journal of Political Economy*, vol. 97, n° 5, p. 1003 à 1026.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (1997). *Industrial Development Global Report 1997*. Vienne.

_____ (2013). *UNIDO support to the Least Developed Countries*. Vienne.

_____ (2014). "How industrial development matters to the well-being of the population: some statistical evidence". UNIDO working paper 04/2014.

_____ (2015). *Rapport sur le développement industriel 2016. Rôle de la technologie et de l'innovation dans le développement industriel inclusif et durable. Vue d'ensemble*.

https://www.unido.org/sites/default/files/2015-12/EBOOK_IDR2016_OVERVIEW_FRENCH_0.pdf

_____ (2016a). *International Yearbook of Industrial Statistics 2016*. Vienne.

_____ et Programme des Nations Unies pour l'environnement (2015). *National Cleaner Production Centres 20 years of achievement: towards decoupling resource use and environmental impact from manufacturing growth*. Vienne.

Organisation internationale du Travail (2016). *Les femmes au travail : tendances 2016*. Genève.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (2004). *WIPO Intellectual Property Handbook*, 2^e éd. Genève.

- _____ (2015). *Intellectual Property and Genetic Resources, Traditional Knowledge and Traditional Cultural Expressions*. Genève.
- Programme des Nations Unies pour le développement (2016). *PNUD, Rapport sur le développement humain 2016 : Le développement humain pour tous*.
http://hdr.undp.org/sites/default/files/HDR2016_FR_Overview_Web.pdf.
- Ross, Sean (2015). How can industrialization affect the national economy of less developed countries (LDCs)? Investopedia, avril.
- Tang, Rachel (2009). The rise of China's auto industry and its impact on the U.S. motor vehicle industry. Congressional Research Service, 16 novembre.
- Union africaine (2007). Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, adopté par la première session extraordinaire de la Conférence des ministres africains de l'industrie, tenue à Midrand (Afrique du Sud). Septembre.
- _____ (2008). Stratégie pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, adoptée à la dix-huitième session ordinaire de la Conférence des ministres africains de l'industrie, tenue à Durban (Afrique du Sud). Octobre.
- Union européenne (2016). État de l'Union 2016 : Plan d'investissement extérieur, 14 septembre.